



PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-huit août, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie

Présents : 19

Votants : 19

Délibération n°2026/09/01-05 – Demande d'avis des Domaines – Lot n° 2 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2

Rapporteur : M. Olivier GERAUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Madame Leïla DAIGRE et Monsieur Guillaume CAINJO souhaitent acquérir le lot n°2 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à demander l'avis des domaines pour ce projet de cession.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire à demander l'avis des domaines concernant ce projet de cession
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 03/09/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

